



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139



stübben

GEPL – CHAMPIONNAT JEUNES CHEVAUX/PONEYS - 2026

1 GENERALITES

1.1 Le GEPL organise un Championnat régional, réservé aux jeunes chevaux/poneys de 4, 5 et 6 ans, comprenant 5 manches qualificatives et une finale.

1.2 Le calendrier de ces concours est le suivant :

Manches Qualificatives GEPL

- 03/04/2026 CE du Jonckeu
- 10/04/2026 CE Welequi JP
- 24/04/2026 Les Waleffes
- 08/05/2026 Flemalle Jump'In
- 29/05/2026 New Werfat

Finale GEPL

- 03/07/2026 CE Welequi JP

1.3 Le programme de ces concours est le suivant :

- épreuve 1 : 4 ans tardifs
- épreuve 2 : 4 ans (+ 5 ans tardifs)
- épreuve 3 : 4 ans et 5 ans (+ 6 ans tardifs)
- épreuve 4 : 5 ans et 6 ans (+ 7 ans tardifs)
- épreuve 5 : 6 ans et 7 ans

1.4 Les hauteurs de ces épreuves sont progressives au fur et à mesure des manches :

	<u>Qualificatives GEPL</u>	<u>Finale GEPL</u>
- Pour les 4 ans tardifs :	de 70 cm à 90 cm	-
- Pour les 4 ans : (+ 5 ans tardifs)	de 80 cm à 100 cm	100/105 cm
- Pour les 4 ans et 5 ans : (+ 6 ans tardifs)	de 90 cm à 110 cm	110/115 cm
- Pour les 5 ans et 6 ans : (+ 7 ans tardifs)	de 100 cm à 120 cm	120/125 cm
- Pour les 6 ans et 7 ans	de 110 cm à 125* cm	125/125* cm



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

- 1.5 Ces épreuves peuvent être juxtantes, à condition de respecter la catégorie d'âge.
- 1.6 Un jeune cheval très tardif peut participer à une catégorie inférieure à sa catégorie d'âge hors classement.
- 1.7 Ces épreuves sous forme de Clear Round sont ouvertes à tous chevaux pour tout cavalier déjà inscrit avec des jeunes chevaux, dans le respect des obligations relatives aux licences et enregistrements/immatriculations.

2 PARTICIPANTS

2.1 Montures

- 2.1.1 Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont ouvertes aux jeunes chevaux/poneys de 4, 5 et 6 ans sans origine constatée ; une copie complète de leur carnet d'identification doit être fournie à la 1ère inscription.
- 2.1.2 Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont aussi ouvertes aux 4 ans tardifs, aux 5 ans tardifs (avec les 4 ans), aux 6 ans tardifs (avec les 5 ans) et aux 7 ans tardifs (avec les 6 ans) ; une copie complète des papiers du studbook doit être fournie à la 1ère inscription.
- 2.1.3 L'accès au Championnat GEPL (manches + finale) est réservé aux jeunes chevaux/poneys (NON tardifs) de 4, 5 et 6 ans munis d'une micro-puce, immatriculés auprès de la FRBSE et inscrits à la naissance dans un studbook. Une copie complète des papiers du studbook doit être fournie à la 1ère inscription.
- 2.1.4 Des contrôles puces et vaccinations seront effectués en entrée de paddock.
- 2.1.5 Le harnachement des jeunes chevaux /poneys doit être conforme au règlement national FRBSE et au règlement FEI, qu'ils participent à n'importe quelle épreuve de ce Championnat.

2.2 Cavaliers

- 2.2.1 Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont ouvertes à tout cavalier détenteur **de l'étrier d'or jusqu'à 80 cm ou de l'étrier de diamant minimum (ou équivalent) à partir du 90 cm** et d'une licence 03 à 16.
- 2.2.2 L'accès au Championnat GEPL (manches + finale) est réservé aux cavaliers détenteurs **de l'étrier de diamant minimum (ou équivalent)** et d'une licence 03 à 16 de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.
- 2.2.3 En cas de qualification pour le Championnat de Belgique des jeunes chevaux/poneys de 4, 5 et 6 ans, leur cavalier devra avoir une licence de cercle GEPL et de choix GEPL du niveau défini par le règlement national des Jeunes Chevaux.
- 2.2.4 Le nombre de Jeunes montures par cavalier et par épreuve est illimité. En dehors des jeunes montures, 3 montures maximum par cavalier et par épreuve.
- 2.2.5 Tout cavalier inscrit doit être en tenue de concours correcte.



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

3 EPREUVES

3.1 Qualificatives

BA sans chrono sans barrage (220.1.1.1), avec un long TA
Ou BA 2 manches sans chrono et sans barrage (221.3.2)
(NB : vitesse = 325 m/min)
Min 10 obstacles, Max 12 obstacles – élimination à la 3^{ème} désobéissance
Combinaisons autorisées (en 4 ans, oxer – vert 2 foulées)

3.2 Finales

4 ans et 5 ans = 220.1.1.2 (Bar A sans chrono avec barrage sans chrono)
6 ans = 220.2.1.2 (Bar A + BAC)

3.3 Inscriptions

Inscription par parcours pour toutes les épreuves :
online = 15€ / offline = 17€ / sur place = 17€

4 PARTICIPATION ET ATTRIBUTION DES POINTS

4.1 Les points sont attribués à la monture, pour autant qu'elle soit montée par un cavalier détenteur d'une licence de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.

4.2 Minimum **2 manches + la finale Jeunes chevaux/Poneys obligatoires** pour accéder au Championnat ;

4.3 Le meilleur résultat de la journée sera pris en compte pour la monture

4 ans : meilleur résultat de l'épreuve 2 ou 3

5 ans : meilleur résultat de l'épreuve 3 ou 4

6 ans : meilleur résultat de l'épreuve 4 ou 5

4.4 Les points sont attribués de la façon suivante :

Parcours pour les 4, 5 et 6 ans

Epreuve inférieure

Sans pénalité = 61 pts

De 1 à 3 pts = 51 pts

4 pts = 41 pts

De 5 à 7 pts = 31 pts

8 pts = 21 pts

+ de 8 pts = 11 pts

El ou Ab = 1 pt

Epreuve supérieure = + 20 pts

Barrage des 4, 5 et 6 ans (en finale)

Sans pénalité = + 20 pts

De 1 à 4 pts = + 10 pts

5 pts et + = + 0 pt

5 CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT GEPL

5.1 Par catégorie d'âge, est déclaré Championne GEPL la monture qui, par addition des points de **ses 3 meilleures manches et de la finale**, a obtenu le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de manches qualificatives pour déterminer le vainqueur ; en cas de nouvelle égalité, la Wild Card GEPL sera attribuée par tirage au sort.

5.2 Par catégorie d'âge, les trois premiers 4 ans, les deux premiers 5 ans et le Champion des 6 ans GEPL recevront une Wild Card leur donnant un accès direct au Championnat de Belgique des Jeunes Chevaux ; ils devront y



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

être inscrits par leur personne responsable dans les délais et selon les modalités prévues par le règlement national.

- 5.3** Le secrétariat du GEPL confirmera le nom des montures (et de leurs cavaliers) ainsi qualifiées dans chacune des catégories d'âge auprès du secrétariat de la LEWB.

6 PRIX

- 6.1** En fin de saison, les Champions GEPL des 4 ans, des 5 ans et des 6 ans seront mis à l'honneur lors de la soirée de gala du GEPL.
- 6.2** Ils y recevront un prix couvrant au minimum le montant de leur inscription en finale du Championnat de Belgique, à condition d'avoir pris le départ.

Les chevaux classés 2èmes et 3èmes de leurs catégories respectives y seront également récompensés.
En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de manches qualificatives pour déterminer les trois premiers de leur catégorie.